

M1/2

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POUCHARRAMET

1^{ère} modification

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1 - Préserver l'image et le cadre de vie de POUCHARRAMET

Développer une image de "village de caractère"

Il s'agit de poursuivre la mise en valeur du noyau villageois par l'intermédiaire de ses architectures traditionnelles et de ses espaces collectifs.

En particulier, les véhicules doivent pouvoir laisser toute la place de l'église aux piétons. Une aire de stationnement sera créée et aménagée dans son prolongement, avec un souci d'intégration au site

L'objectif est de préserver la mémoire des lieux et un cadre de vie pour tous.

Privilégier la confortation du village tout en maîtrisant le rythme de la construction nouvelle

Les sites préférentiels de l'extension du village se situent entre la route de Rieumes (RD 43) et la route de Broucassa (RD 37a).

Les constructions nouvelles du village se sont jusqu'à présent développées préférentiellement de manière linéaire en bordure des voies existantes, provoquant un étirement du village préjudiciable à sa bonne desserte et à son fonctionnement. Cette confortation du village mettant fin à cet étirement est de bonne gestion car elle permettra un moindre coût et une meilleure rentabilisation des équipements.

Elle satisfait à l'objectif de limitation des déplacements inscrit parmi les critères du développement durable. Elle raccourcit et facilite la création des liaisons piétonnes sécurisées.

Faire participer activement les quartiers nouveaux à l'image de "village de caractère" et à la création d'un cadre de vie pour tous.

Par leur traitement et leur conception, les quartiers nouveaux doivent permettre de créer de vrais quartiers bien intégrés au village et participant activement à son fonctionnement et à sa vie.

Traiter les entrées de village

La route de Bérat (RD 37), la route de Rieumes (RD43), la route de Lherm (RD 43), la route de Broucassa (RD37a) participent à des titres divers à la fabrication de l'image du village et de la commune. Par ailleurs, il convient de préserver la vue sur l'église route de Rieumes et route de Bérat en particuliers.

Poursuivre le développement de la zone artisanale de Broucassa

Ce développement doit être accompagné d'un un souci de qualité de son environnement et de ses architectures.

2 - Renforcer la diversité de l'habitat

Favoriser le développement d'un parc locatif dont les loyers soient accessibles à tous les revenus.

Echapper au modèle pavillonnaire unique sur de grands terrains et permettre l'accès de tous à la propriété.

3 - Améliorer la sécurité des déplacements

Favoriser les déplacements piétons plus particulièrement avec l'école et le stade.

Introduire la préoccupation des déplacements des personnes à mobilité réduite dans les voies et espaces existants et à créer.

Introduire la dimension des déplacements sécurisés et de la proximité dans le choix d'un nouvel équipement scolaire.

4 - Préserver les espaces de nature

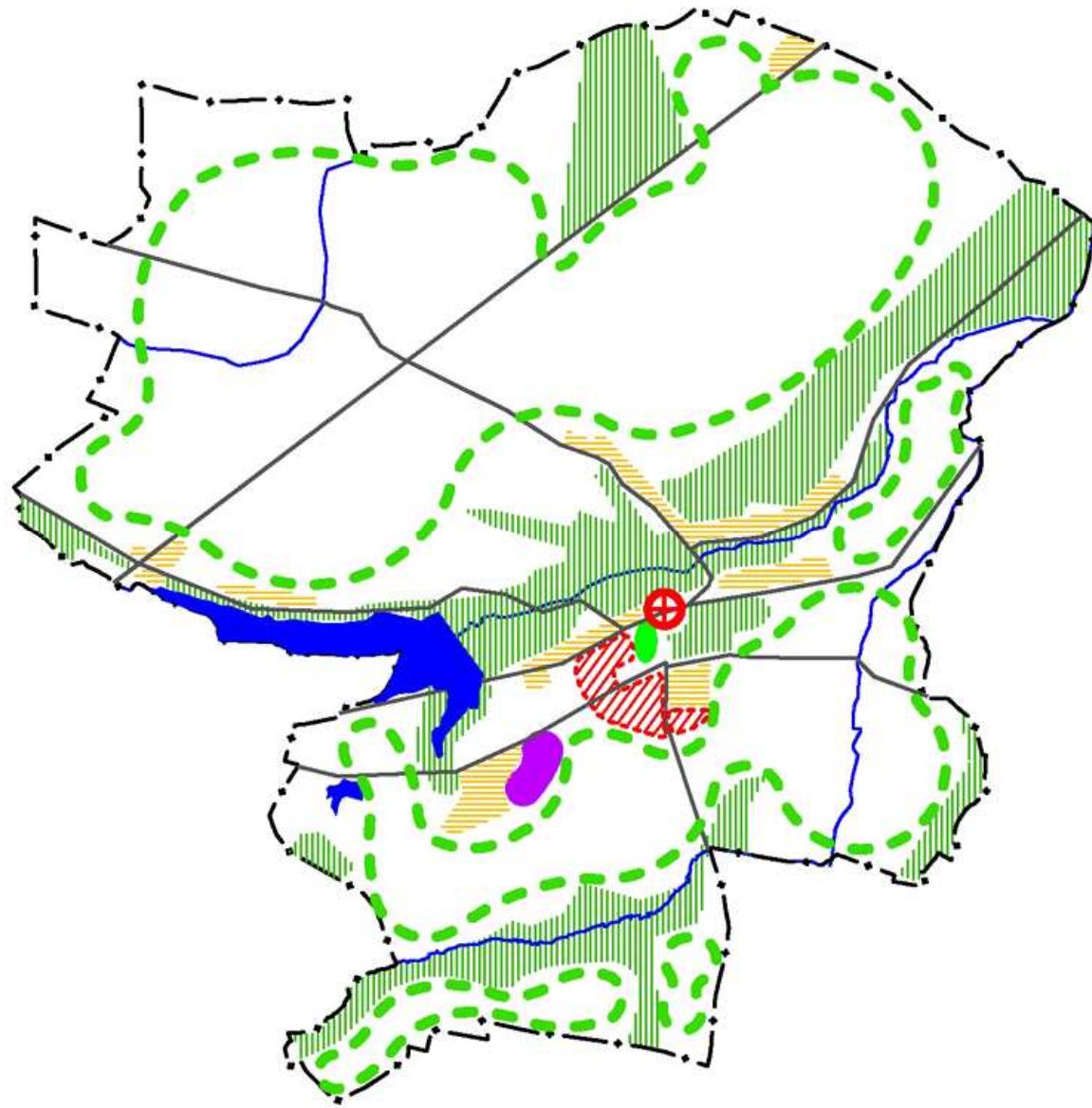
Préserver le vallon de la Bure, les rives du lac, le vallon de Rieu Ferré, le site de Varès, les principaux massifs boisés.

Autoriser une légère confortation des hameaux existants compatible avec leurs équipements, leur éloignement et leur intégration au milieu environnant notamment agricole.

5 - Préserver la dimension économique et paysagère de l'activité agricole.

Limiter la construction diffuse nouvelle en s'attachant à colmater les "dents-creuses"

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



- ⊕ Développer une image de "village de caractère"
- ▨ Privilégier la confortation du village
- Poursuivre le développement de la zone artisanale de Broucassa
- ▨ Préserver les espaces de nature
- Pôle d'équipements collectifs
- ⋯ Préserver l'activité agricole
- ▨ Extensions pavillonnaires existantes



